

Original : Anglais

*Série de documents d'orientation de l'UNITAR
pour mettre en œuvre un Projet National
de conception d'un RRTP*

Supplément 4

Finaliser la Proposition de RRTP National

Juillet 1997



UNITAR

IOMC

INTER-ORGANIZATION PROGRAMME FOR THE SOUND MANAGEMENT OF CHEMICALS

A cooperative agreement among UNEP, ILO, FAO, WHO, UNIDO, UNITAR and OECD

Série de Documents d'Orientation de l'UNITAR pour Mettre en œuvre un Registre National des Rejets et des Transferts de Polluants (RRTP)

En complément du Manuel de l'OCDE sur *le RRTP à l'intention des pouvoirs publics* et en se tenant compte des expériences acquises lors de trois initiatives pilotes au Mexique, en République Tchèque et en Egypte, l'UNITAR a réalisé la série de guides ci-dessous pour aider les pays à entreprendre un projet de conception d'un RRTP national :

- Le Document d'orientation : Mettre en œuvre un Projet de Conception d'un Registre des Rejets et Transferts de Polluants (RRTP) au niveau national
- Le Supplément 1 : Préparer une Evaluation des Infrastructures Nationales pour mettre en œuvre un RRTP
- Le Supplément 2 : Déterminer les Principales Caractéristiques du RRTP National
- Le Supplément 3 : Conduire une Etude Pilote du RRTP
- Le Supplément 4 : Finaliser la proposition de RRTP National

Un soutien supplémentaire, comprenant une assistance technique et des documents de référence générale sur divers aspects de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un RRTP, est disponible sur simple demande à l'UNITAR.

Ce document a été réalisé dans le cadre du Programme de Formation et de Renforcement des Capacités pour Faciliter la Conception et la Mise en œuvre d'un Registre National des Rejets et Transferts de Polluants (RRTP), avec le soutien financier de l'Agence de Protection de l'Environnement des États-Unis.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

le Programme sur les Produits Chimiques et les Déchets
Palais des Nations
CH-1 211 Genève 10
Suisse
Fax : +41 22 917 8047
Email : cwm@unitar.org
Site Internet: www.unitar.org/cwm

TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION AU DOCUMENT.....	1
II.	OBJECTIFS DE LA PROPOSITION DE RRTP NATIONAL	2
III.	SUGGESTION DE STRUCTURE POUR LA PROPOSITION DE RRTP NATIONAL.....	4
	1. INTRODUCTION.....	4
	2. LES OBJECTIFS DU RRTP NATIONAL	4
	3. LES ASPECTS LEGAUX DU RRTP NATIONAL.....	4
	4. LES EXIGENCES ET LES PROCEDURES DE REPORTING POUR LES SOURCES D'EMISSIONS PONCTUELLES	4
	5. TRAITEMENT DES SOURCES D'EMISSIONS DIFFUSES ET NON SUJETTES A REPORTING	6
	6. SYSTEME DE GESTION DES DONNEES DU RRTP	6
	7. GESTION DU RRTP NATIONAL.....	6
	8. PLAN DE TRAVAIL POUR LA MISE EN ŒUVRE NATIONALE.....	7
	9. PROCEDURES DE CONTROLE.....	7
IV.	FINALISER LA PROPOSITION DE RRTP NATIONAL	8

I. INTRODUCTION AU DOCUMENT

Ce guide est le quatrième document de la *Série de Documents d'orientation pour Mettre en Œuvre un Projet de Conception de RRTP national* (cf. recto de la couverture). Cette série de documents a été réalisée grâce au travail de l'OCDE dans ce domaine et le document : *Inventaires des Emissions et des Transferts de Matières Polluantes (IETMP) : un instrument au service de la politique de l'environnement et du développement durable – Manuel à l'intention des Pouvoirs Publics*. Ce document propose une approche par étape pour entreprendre la conception d'un RRTP au niveau national. Chaque supplément de la série met l'accent sur une étape spécifique de la conception d'un RRTP (selon l'approche suggérée par l'UNITAR) et propose une aide approfondie sur le thème. Ce document ne se veut pas normatif, il a été conçu pour être adapté par les pays de manière flexible selon leurs besoins spécifiques et leur contexte propre.

La conception d'un RRTP national peut suivre les six étapes suivantes :

1. Identifier les Objectifs du Système RRTP National
2. Evaluer les Infrastructures Nationales pour Mettre en Place un RRTP
3. Déterminer les principales caractéristiques du RRTP
4. Conduire une Etude pilote du RRTP
- 5. Finaliser la Proposition de RRTP national**
6. Organiser un Atelier National de Mise en Place du RRTP

Ce document fournit des informations spécifiques sur la quatrième étape du processus de mise en place d'un RRTP à savoir la proposition de RRTP. Les chapitres suivants offrent une structure d'organisation pour la proposition de RRTP national, notamment une table des matières. Le dernier chapitre liste les points importants que le Groupe National de Coordination doit prendre en compte lors de la préparation du document de proposition.

II. OBJECTIFS DE LA PROPOSITION DE RRTP NATIONAL

L'objectif de la proposition de RRTP national est de présenter les caractéristiques du RRTP (techniques, administratives, institutionnelles et juridiques) comme définies par le Groupe National de Coordination tout au long du processus d'élaboration du RRTP. Une fois la proposition finalisée, elle devra être soumise aux décideurs politiques nationaux pour accord formel et exécution.

Une proposition de RRTP national doit fournir des informations sur les aspects de conception et de fonctionnement suivants :

Les Implications Légales : la proposition doit comprendre une description complète du système législatif à développer pour mettre en place le RRTP. Le document doit aider à interpréter la loi actuelle pour permettre le fonctionnement du RRTP et fournir, si besoin est, des propositions de nouvelles lois ou de régulations.

La Conception Technique : la proposition doit décrire l'ensemble des caractéristiques techniques du RRTP, i.e. la liste des substances, les seuils et les critères de reporting, les types de données à collecter, le format de reporting, les éléments permettant l'évaluation, la collecte et la gestion des données ainsi que des informations sur la conception de la base de données (logiciel et équipement informatique), etc.

Les Responsabilités Institutionnelles et Administratives : la proposition doit mettre en exergue les rôles et les responsabilités de chaque acteur dans le fonctionnement du système. Les questions ci-après doivent être clarifiées : quelle agence hébergera et aura en charge le fonctionnement de la base de données du RRTP ? Quels services de l'Etat entreprendront la collecte des données et seront responsables des procédures de gestion des données, de la diffusion de l'information et de l'accès aux données du RRTP. ?

La Mise en Oeuvre du RRTP : la proposition doit décrire tous les aspects de la phase de mise en œuvre du RRTP : les délais de la première phase de reporting, les responsabilités et les actions à entreprendre par les agences et le personnel impliqué.

Proposition de Contenu pour la Proposition de RRTP National

Chapitre 1 : Introduction

Chapitre 2 : Les Objectifs du RRTP National

Chapitre 3 : Les Implications Légales du RRTP

Chapitre 4 : Les Exigences du Reporting et les Procédures d'Estimation des Rejets des Sources d'Emissions Ponctuelles

Chapitre 5 : Evaluation des Rejets des Sources d'Emissions Diffuses et des Secteurs non sujets au Reporting

Chapitre 6 : Le Système de Gestion des Données du RRTP

Chapitre 7 : La Gestion du RRTP National

Chapitre 8 : Le Plan de Travail pour la Mise en Place du RRTP

Chapitre 9 : Les Procédures de Contrôle

Chapitre 10 : Les Recommandations pour de Futurs Développements du Système

III. SUGGESTION DE STRUCTURE POUR LA PROPOSITION DE RRTP NATIONAL

La suite du chapitre suggère une structure d'organisation du document de proposition. Cette structure peut être utilisée comme point de départ à une future table des matières pour la proposition de RRTP. Le format proposé est indicatif, le Groupe National de Coordination peut décider d'inclure des éléments additionnels ou de supprimer certains aspects décrits ci-après, en fonction de la nature du RRTP à développer.

1. INTRODUCTION
2. LES OBJECTIFS DU RRTP NATIONAL
3. LES ASPECTS LEGAUX DU RRTP NATIONAL
 - 3.1. Lois et réglementations, existantes ou à créer, qui permettront le fonctionnement du RRTP
 - 3.2. Calendrier d'élaboration des lois nécessaires
 - 3.3. Exigences des systèmes de reporting environnementaux existants à remplacer, à modifier ou à intégrer au RRTP national
4. LES EXIGENCES ET LES PROCEDURES DE REPORTING POUR LES SOURCES D'EMISSIONS PONCTUELLES
 - 4.1 Définition des termes techniques

Note : Tous les termes utilisés dans la proposition de RRTP national doivent être clairement définis, en particulier ceux qui sont liés aux polluants/produits chimiques et déchets (par exemple : émission, rejet, transfert, unité de mesure, équipement/installation, unité de production, montant généré, traité, consommé ou utilisé, etc.)
 - 4.2. Liste des substances sujettes à reporting
 - 4.2.1 La liste des substances du RRTP
 - 4.2.1 Procédures pour réviser, ajouter ou supprimer des substances à la liste
 - 4.3. Critères et seuils de reporting pour les équipements industriels et les sources d'émissions ponctuelles en général
 - 4.4. Equipements industriels et sources d'émissions exemptés de reporting
 - 4.5. Gestion des demandes de confidentialité
 - 4.5.1 Procédures pour remplir et examiner (accepter ou rejeter) les demandes de confidentialité

4.5.1 Procédures de saisi de données génériques à la place de données jugées confidentielles

4.6. Types de données à inclure dans le format de reporting

4.6.1 Types de données spécifiques aux installations industrielles

- Le nom de l'entreprise,
- La localisation géographique,
- La classification industrielle standard (CIS) ou autre classification du secteur industriel,
- Le nombre d'employés,
- Les permis ou licences environnementales de l'entreprise,
- Les coordonnées du point de contact dans l'entreprise,
- La signature du dirigeant ou du responsable de l'entreprise.

4.6.2 Types de données spécifiques aux produits chimiques

- L'identification de la substance (le numéro Chemical Abstracts Service ou d'autres types de classification des produits chimiques),
- Les émissions/rejets sur le site propre et en dehors du site (dans l'air, le sol et l'eau) – avec mention des unités de mesure,
- Les transferts en dehors du site (unités de mesure et quantités recyclées, réutilisées, traitées et/ou mises en décharge – avec mention des lieux de stockage),
- Rejets accidentels dans l'air, le sol et l'eau,
- Explications des raisons des différences observées dans les quantités émises/rejetées ou transférées depuis le dernier reporting,
- Réductions des quantités émises/transférées anticipées ou prévues

4.7. Méthodes d'évaluation des émissions

4.7.1 Méthodes acceptées pour estimer les émissions

4.8. Assistance et soutien fournis aux installations pour le reporting

4.8.1 Actions menées pour l'information et la formation des entreprises participantes

4.8.2 Assistance et soutien proposés durant la première phase du reporting

5. TRAITEMENT DES SOURCES D'ÉMISSIONS DIFFUSES ET NON SUJETTES A REPORTING

Note : Ces sources comprennent les activités de l'agriculture, du transport et des petites et moyennes entreprises pour lesquelles un reporting est irréalisable.

5.1 Définitions des sources d'émissions ponctuelles, diffuses et non sujettes au reporting

5.2 Procédures pour évaluer les émissions/rejets des sources de pollution diffuses et non sujettes à reporting

5.3 Procédures et formats pour inclure les estimations de ces émissions dans la base de données du RRTP

6. SYSTEME DE GESTION DES DONNEES DU RRTP

6.1 Caractéristiques du logiciel du RRTP

6.2 Caractéristiques et configuration de l'équipement informatique

7. GESTION DU RRTP NATIONAL

7.1 Responsabilités institutionnelles pour la collecte et la gestion des données

7.1.1 Caractéristiques des procédures et des agences responsables pour :

- La collecte des données,
- La vérification et le contrôle qualité des données,
- La correction des erreurs,
- Les services d'assistance et de soutien pour l'évaluation des données,
- La saisie des données,
- La maintenance de la base de données.

7.1.2 Besoins en personnel et besoins en formation pour le fonctionnement des procédures de collecte et de gestion des données

7.1.3 Besoins matériels et financiers pour le fonctionnement des procédures de collecte et de gestion des données

7.2 Responsabilités institutionnelles pour assurer l'analyse et la diffusion des données

7.2.1 Caractéristiques des procédures et des agences responsables de :

- La compilation des données,
- L'analyse des données,
- L'accès et la diffusion des données,
- L'utilisation et la mise en application des données.

7.2.2 Mécanismes permettant l'accès et la diffusion des données

- Les mécanismes de distribution et de diffusion des données,
- Les caractéristiques du reporting annuel.

7.2.3 Besoins en personnel et en formation pour le fonctionnement des procédures d'analyse et de diffusion des données

7.2.4 Besoins matériels et financiers pour le fonctionnement des procédures d'analyse et de diffusion des données

7.3. Coordination et mise en application du RRTP national

7.3.1 Mécanisme de coordination entre les agences impliquées dans le fonctionnement du RRTP

7.3.2 Dispositions pour assurer une application du RRTP

8. PLAN DE TRAVAIL POUR LA MISE EN ŒUVRE NATIONALE

8.1. Activités préparatoires

- Mise en place de l'infrastructure technique requise,
- Distribution des documents et des instructions de reporting ainsi que des guides d'évaluation des données,
- Services d'assistance offerts aux installations participantes,
- Formation du personnel sur l'ensemble des aspects liés au fonctionnement du RRTP.

8.2 Activités en préparation pour la première phase de reporting

- Le calendrier des opérations pour la collecte, la gestion, l'analyse, la diffusion et la publication des données/résultats

9. PROCEDURES DE CONTROLE

9.1. Responsabilités et procédures de contrôle et de mise à jour périodique du système de RRTP

10) RECOMMANDATIONS POUR DE FUTURS DEVELOPPEMENTS DU RRTP

10.1. Eléments additionnels à introduire progressivement dans le RRTP

10.2. Applications et utilisations additionnelles éventuelles du RRTP

IV. FINALISER LA PROPOSITION DE RRTP NATIONAL

Les personnes ou les groupes de travail, qui ont collaboré étroitement avec le Groupe National de Coordination durant le processus de conception du RRTP, doivent être désignés pour participer à la formulation de la proposition. De manière idéale, le Groupe National de Coordination aura déjà produit une ébauche préliminaire des différents chapitres de la proposition, basée sur les consultations et les activités menées durant la phase de conception. Si cette ébauche n'a pas été rédigée, le groupe en charge de la rédaction de la proposition s'assurera que les recommandations et les décisions prises par le Groupe National de Coordination, lors de la conception du système, soient correctement intégrées. Pour des raisons pratiques, la rédaction de certains chapitres de la proposition peut être attribuée à des membres du Groupe National de Coordination selon leur expertise. Par exemple, le chapitre sur les implications légales du RRTP pourra être rédigé par un juriste, la description des caractéristiques techniques de la base de données sera assignée à un expert en système informatique, etc. Les diverses ébauches de chapitres seront, par la suite, assemblées dans un seul document, nommé « proposition de RRTP national ».

Le Groupe National de Coordination doit superviser le processus de rédaction et s'assurer que le document final rend compte avec fidélité des recommandations et des caractéristiques du RRTP convenues en amont.

Le succès de la proposition de RRTP national dépend du degré de soutien des autorités gouvernementales mais aussi du niveau de soutien des parties prenantes intéressées par le système. Par conséquent, lors de la réalisation de la proposition, il est essentiel que le Groupe National de Coordination s'assure que les autorités clés, telles que les plus hauts décideurs des divers ministères et agences, et les personnalités importantes de la politique et des sciences, soient informées et impliquées dans le RRTP. Pour s'assurer que les personnalités clés sont bien informées du contenu du document avant sa publication, l'ébauche de proposition peut leur être communiquée. Un soutien politique large sera utile pour concrétiser la proposition et mettre en application le RRTP. Le Groupe National de Coordination doit faire tout son possible pour obtenir ce soutien tout au long du processus de mise en place du RRTP.



L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) fut créé en 1965 en tant qu'institution autonome au sein de l'Organisation des Nations Unies afin d'aider celle-ci à atteindre plus efficacement ses objectifs au moyen de la formation et de la recherche. L'UNITAR est administré par un Conseil d'administration et dirigé par un Directeur général. Les ressources financières de l'Institut proviennent de contributions octroyées par les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les fondations et par d'autres donateurs non gouvernementaux.

Depuis le 1er juillet 1993, à la suite de la Résolution 47/227 de l'Assemblée générale, le siège de l'UNITAR a été transféré à Genève. L'UNITAR a les fonctions suivantes:

- Assurer la liaison entre les organisations et les agences des Nations Unies et les missions permanentes accréditées à Genève, New York et les autres villes où siègent des institutions des Nations Unies et établir et renforcer la coopération avec les facultés et les institutions académiques.
- Concevoir et organiser des programmes de formation à la diplomatie multilatérale et à la coopération internationale pour les diplomates accrédités à Genève et les responsables nationaux qui, de par leurs fonctions, sont appelés à participer aux activités des Nations Unies.
- Préparer et mener une gamme étendue de programmes de formation dans le domaine du développement économique et social qui comprennent:
 - a. Un programme de formation à la diplomatie multilatérale, la négociation et la résolution de conflits;
 - b. Des programmes de formation à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles;
 - c. Un programme de formation à la gestion de la dette et à la gestion financière, mettant en particulier l'accent sur les aspects juridiques;
 - d. Un programme de formation au contrôle des catastrophes;
 - e. Un programme de formation au maintien, au rétablissement et à la consolidation de la paix.

Bureaux:

Maison internationale de
l'environnement (MIE)
11-13 Chemin des Anémones
1219 Châtelaine/GE
Suisse

Adresse postale:

UNITAR
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse

Tel.: +41 22 917 1234
Fax: +41 22 917 8047
<http://www.unitar.org>